



SOINS PALLIATIFS ET FIN DE VIE

Année : 2022

Lieu : Lyon

Directives anticipées : garantir la volonté du malade - FORMATION

Réf. : ECTRE02B



Compétences Visées

Rédiger des directives anticipées.

Objectifs, Contenus

Réaliser un état des lieux des pratiques existantes et introduire la notion d'éthique dans les soins

- La situation de l'établissement, du service.
- La notion d'éthique dans les soins.
- L'analyse des documents et des pratiques professionnelles.
- Les textes officiels : Code de la Santé Publique, Loi 2002, Loi 2005, Décrets 2006, Rapport Sicard 2012, Rapport ONFV 2013, Conférences citoyennes 2013, Loi Claeys-Léonetti de février 2016.

Contribuer à l'élaboration et à la prise en compte des directives anticipées

- La garantie pour le patient hors d'état d'exprimer sa volonté de la prise en compte de ses souhaits de fin de vie.
- Les directives anticipées : caractéristiques, conservation, durée de validité.
- La rédaction des directives anticipées.
- Le rôle des soignants, place des dialogues singulier et collégial.
- La personne de confiance, les proches.

Développer des ressources collectives dans l'aide à la rédaction des directives anticipées

- L'évaluation de la compétence du patient, de sa connaissance de la maladie.
- Le temps disponible pour la rédaction : situation d'urgence, anticipation.
- L'instauration de la relation soignant/soigné, l'écoute, le dialogue.
- Le consentement : éclairé, présumé explicite.
- Le refus de l'obstination déraisonnable, la sédation, les demandes d'euthanasie.
- Le cas particulier des personnes sous curatelle, tutelle.
- Les dilemmes autour des directives anticipées.

Rédiger des directives anticipées à partir de modèles de rédaction

- Le formulaire de directives anticipées : HAS, EHPAD, CH, associations...
- Les exemples spécifiques pouvant être réalisés sur demande : patients aphasiques, patients présentant des troubles cognitifs, patients ayant une SLA...

Personnes concernées

Médecin, cadre de santé, infirmier

Lyon 2022

Durée

2 jours

» du 13/09/2022 au 14/09/2022

Intervenant

MASSON Florence

- Praticien hospitalier
- Gériatre
- Présidente du GREMM (Groupe de Réflexion en Éthique Médicale de Mâcon)
- DIU Soins palliatifs
- AEU de philosophie et éthique médicale (UCLB Lyon)

Prix

Tarif Inter : 700 € Net de taxe

Tarif Intra : Nous consulter

Méthode

- Quiz d'autoévaluation.
- Apports théoriques.
- Cas pratiques.
- Analyse réflexive et éthique de pratiques.

Valeur ajoutée de la formation

Un travail spécifique est réalisé sur l'analyse des situations particulières de malades atteints de troubles cognitifs, de malades tétraplégiques, de patients aphasiques… Des séances de simulation sont mises en oeuvre sur différentes situations de rédaction : aide à la rédaction, rédaction en présence d'un témoin...

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- La loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie (Léonetti-Claeys).
- Le décret d'application n°2006-119 du 6 février 2006 relatif aux directives anticipées prévues par la loi n°2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).
- La loi Léonetti du 22 Avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie.
- La loi du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Voir aussi

- [Droits des usagers](#)
- [Créer et mettre en oeuvre un comité d'éthique](#)